

Cabinet AVEC Audit

Rapport du Commissaire Aux Comptes Sur les comptes annuels

**HABITAT ET HUMANISME
CALVADOS**

8 rue Germaine Tillion

14 000 CAEN

420 641 144 RCS CAEN

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée Générale le 27 juin 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Habitat et Humanisme Calvados relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le point exposé dans les notes « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Nous avons procédé à la validation de l'exhaustivité des subventions obtenues par votre association.

Nous avons rapproché l'état des dons et leur comptabilisation pour s'assurer de la correcte émission des reçus fiscaux.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration sur la situation financière de l'association et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à IFS,
Le 4 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
AVEC Audit
Représenté par
Mme Anne VICTOR



BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				3,02		1,61
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	161 217,41	127 754,20	33 463,21		17 729,40	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				29,73		34,45
Participations	317 285,36		317 285,36		369 131,69	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	12 022,11		12 022,11		10 862,25	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	490 524,88	127 754,20	362 770,68	32,75	397 723,34	36,06
Stocks et en-cours						
Créances				11,50		13,02
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	124 491,07		124 491,07		141 100,68	
Charges constatées d'avance	2 873,18		2 873,18		2 509,42	
Valeurs mobilières de placement	150 000,00		150 000,00	13,54	250 000,00	22,67
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	467 570,33		467 570,33	42,21	311 617,85	28,25
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	744 934,58		744 934,58	67,25	705 227,95	63,94
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 235 459,46	127 754,20	1 107 705,26	100	1 102 951,29	100

CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		42,30		42,48
Fonds propres statutaires	468 506,81		468 506,81	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	402 348,77	36,32	398 698,34	36,15
Excédent ou déficit de l'exercice	-34 632,89	-3,13	3 650,43	0,33
Situation nette (sous-total)	836 222,69	75,49	870 855,58	78,96
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	5 000,00	0,45	5 506,09	0,50
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	841 222,69	75,94	876 361,67	79,46
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	4 152,34	0,37	8 085,03	0,73
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	4 152,34	0,37	8 085,03	0,73
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	84 433,00	7,62	45 973,00	4,17
TOTAL DES PROVISIONS (III)	84 433,00	7,62	45 973,00	4,17
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	2 683,40	0,24	1 940,93	0,18
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	42 687,32	3,85	46 956,71	4,26
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	76 590,69	6,91	74 184,95	6,73
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	55 779,00	5,04	49 429,00	4,48
Produits constatés d'avance	156,82	0,01	20,00	
TOTAL DES DETTES (IV)	177 897,23	16,06	172 531,59	15,64
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 107 705,26	100	1 102 951,29	100

CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	1 560,00	1 600,00	-40,00	-2,50
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	1 035,70		1 035,70	
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	282 026,38	294 731,70	-12 705,32	-4,31
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	408 046,25	342 067,05	65 979,20	19,29
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	93 673,73	109 228,10	-15 554,37	-14,24
Mécénats	9 100,00	11 244,07	-2 144,07	-19,07
Legs, donations et assurances-vie	3 932,69	3 932,69		
Contributions financières	9 357,93	10 933,93	-1 576,00	-14,41
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 687,00	13 901,95	-8 214,95	-59,09
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	60 832,25		60 832,25	
Utilisations des fonds dédiés		120 000,00	-120 000,00	-100,00
Autres produits	1 613,06	248,36	1 364,70	549,48
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	876 864,99	907 887,85	-31 022,86	-3,42
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	421 063,80	477 486,40	-56 422,60	-11,82
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 433,57	5 396,83	-963,26	-17,85
Salaires	280 010,16	316 018,80	-36 008,64	-11,39
Cotisations sociales	97 100,74	101 919,00	-4 818,26	-4,73
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 547,95	7 183,24	5 364,71	74,68
Dotations aux provisions	44 147,00	9 260,00	34 887,00	376,75
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	446,59	1 853,85	-1 407,26	-75,91
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	859 749,81	919 118,12	-59 368,31	-6,46
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	17 115,18	-11 230,27	28 345,45	252,40

CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	1 494,39	2 575,79	-1 081,40	-41,98
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	4 789,43	9 442,70	-4 653,27	-49,28
Autres intérêts et produits assimilés	2 800,36	2 645,05	155,31	5,87
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	9 084,18	14 663,54	-5 579,36	-38,05
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	60 832,25		60 832,25	
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	60 832,25		60 832,25	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-51 748,07	14 663,54	-66 411,61	-452,90
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-34 632,89	3 433,27	-38 066,16	
Produits exceptionnels (V)		60 619,68	-60 619,68	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		60 402,52	-60 402,52	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		217,16	-217,16	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	885 949,17	983 171,07	-97 221,90	-9,89
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	920 582,06	979 520,64	-58 938,58	-6,02
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-34 632,89	3 650,43	-38 283,32	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	2 461,00		2 461,00	
Prestations en nature	104 328,00		104 328,00	
Bénévolat		195 849,32	-195 849,32	-100,00
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	106 789,00	195 849,32	-89 060,32	-45,47
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	2 461,00		2 461,00	
Prestations en nature	104 328,00		104 328,00	
Personnel bénévole		195 849,32	-195 849,32	-100,00
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	106 789,00	195 849,32	-89 060,32	-45,47
TOTAL	-34 632,89	3 650,43	-38 283,32	

CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Habitat et Humanisme est une Association à but non lucratif dont l'objet social est d'accompagner des personnes en situation de précarité en favorisant leur accès au logement, développer l'autonomie et l'insertion des personnes et agir pour la (re)création de liens sociaux au sein des villes et de la société.

L'Association propose des logements individuels et collectifs, adaptés : pensions de famille

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

L'association intervient dans le périmètre géographique du Calvados.

Les principales ressources de l'Association se composent de produits de générosité du public (dons et mécénats) et de subventions.

Les différents projets fléchés de l'Association sont les suivants :

- Pension de famille : La pension de famille accueille des personnes isolées, à faibles ressources, dont la situation sociale, économique et psychologique ne permet pas l'accès à un logement ordinaire. C'est un logement dans un cadre de vie collective à taille humaine. Les professionnels assurent un accompagnement de proximité et soutiennent les résidents dans les démarches du quotidien. Une équipe de bénévoles est également présente pour le collectif.

Financement par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

- Accompagnement social lié au logement (ASLL) : C'est une mesure éducative d'accompagnement visant à accompagner les ménages dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement ou de son maintien.

Financement par le Conseil Départemental du Calvados.

- Accompagnement vers et dans le logement (AVDL) : Le but est de favoriser l'accès au logement en direct pour les ménages sans passer par une étape d'hébergement, fluidifier le dispositif d'hébergement en facilitant l'accès au logement des publics et maintenir les personnes dans le logement (prévention des expulsions).

Financement par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

- Intermédiation locative (IML) : Le dispositif permet à un propriétaire de louer un bien immobilier via un tiers social pour loger dignement et en toute confiance des ménages en difficulté financière. L'Association intervient pour sécuriser les relations et garantir le respect des engagements réciproques.

Financement par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

- Projet Ukraine : correspond au dispositif IML cité ci-dessus pour les ménages déplacés ukrainiens.

Financement par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

- Service pénitencier d'insertion et de probation (SPIP) : Vise à accompagner des personnes détenues en Établissement pénitentiaire pour accéder à un logement dans le cadre d'aménagement de peine ou de placement extérieur.

- Convention d'Occupation Temporaire (COT) : Le dispositif permet de réaliser un accompagnement social global au travers de sous-location de logements meublés pour une durée temporaire.

Financement par le Conseil Départemental du Calvados.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Pour assurer la compatibilité avec les nouveaux modèles d'états financiers, certains postes de l'exercice précédent ont été reclassés le cas échéant :

- Reclassement des transferts de charges dans les postes « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » par nature ;
- Repositionnement des différents postes de charges et produits exceptionnels dans les postes uniques « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériel de transport		3 à 5
Matériel de bureau & informat.		3 à 10
Mobilier		4 à 10

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.

Si l'association a opté pour une inscription en comptabilité, l'annexe indique les méthodes de quantification et de

CERTIFIÉ CONFORME

Le Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

valorisation retenues.

Si les renseignements quantitatifs ne sont pas suffisamment fiables, le plan comptable associatif préconise d'apporter des informations qualitatives notamment sur les difficultés pour évaluer les contributions concernées.

Le nombre d'heures des bénévoles représente 11 460 heures en 2025, contre 10 708 heures en 2024.

CERTIFIÉ CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immo's début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	35 901,71		
Matériel de transport	13 436,76		28 281,76
Matériel de bureau, informatique & mobilier	90 408,98		
TOTAL	139 747,45		28 281,76
Immobilisations financières			
Autres participations	369 131,69		8 985,92
Prêts et autres immobilisations financières	10 862,25		1 159,86
TOTAL	379 993,94		10 145,78
TOTAL GENERAL	519 741,39		38 427,54

	Diminution		Valeur brute des immo's fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			35 901,71	
Matériel de transport			41 718,52	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		6 811,80	83 597,18	
TOTAL		6 811,80	161 217,41	
Immobilisations financières				
Autres participations		60 832,25	317 285,36	
Prêts et autres immobilisations financières			12 022,11	
TOTAL		60 832,25	329 307,47	
TOTAL GENERAL		67 644,05	490 524,88	

CERTIFIE CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers			25 551,69	4 787,10		30 338,79
Matériel de transport			13 436,76	5 452,09		18 888,85
Matériel de bureau, informatique			83 029,60	3 484,31	7 987,35	78 526,56
TOTAL			122 018,05	13 723,50	7 987,35	127 754,20
TOTAL GENERAL			122 018,05	13 723,50	7 987,35	127 754,20

CERTIFIE CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	468 506,81				468 506,81
Report à nouveau	398 698,34	3 650,43			402 348,77
Excédent ou déficit de l'exercice	3 650,43	-3 650,43	-37 863,42		-37 863,42
Subventions d'investissement	5 506,09			506,09	5 000,00
TOTAL	876 361,67		-37 863,42	506,09	837 992,16

CERTIFIE CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Monte-escalier	8 085,03		3 932,69			4 152,34	
TOTAL	8 085,03		3 932,69			4 152,34	

CERTIFIE CONFORME
Le Commissaire aux Comptes

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions réglementées

Les provisions pour gros entretien sont conformes à un plan pluriannuel de travaux pour la pension de famille.
 Les provisions pour travaux et impayés représentent 10% des subventions obtenues sur l'année pour les activités pension de famille, IML, Ukraine, COT conformément à ce qui est prévu par la fédération.

La ligne autre provisions pour risques et charges correspond aux fonds dédiés.

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Prov. pour gros entretiens et grandes révisions	45 973,00	44 147,00	5 687,00	84 433,00
Autres provisions pour risques et charges	8 085,00		3 933,00	4 152,00
TOTAL	54 058,00	44 147,00	9 620,00	88 585,00
TOTAL GÉNÉRAL	54 058,00	44 147,00	9 620,00	88 585,00

CERTIFIE CONFORME
 Le Commissaire aux Comptes

COMMENTAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires de certification des comptes s'élèvent à 1 572 €.

CERTIFIE CONFORME
Le Commissaire aux Comptes